



SOLIDARITE POUR LA PROMOTION
DES DROITS HUMAINS

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE LA SPDH, EXERCICE 2020



La distribution du matériel de démarrage d'un salon de coiffure pour les bénéficiaires de la formation sur les AGRs en Province de Cibitoke

Bujumbura, Février 2021

Table des matières

0. INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'ORGANISATION.....	5
I. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION	5
II. PRESENTATION DE LA SPDH	5
1. CE QU'EST SPDH ?.....	5
2. Vision	5
3. Mission	6
4. Objectifs	6
5. Stratégie d'intervention/approches de la SPDH	6
6. Les axes stratégiques	6
IIe Partie : ACTIVITES REALISEES AU COURS DE CETTE ANNEE 2020	7
<i>CHAPITRE 1. DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS DANS UNE PERSPECTIVE D'EMANCIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.</i>	<i>7</i>
ACTIVITE 1 : LA FORMATION SUR L'ELABORATION, LA GESTION ET L'EVALUATION DES AGRS	7
<i>CHAPITRE 2 : DE LA CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE EN MATIERE DES DROITS SOCIOECONOMIQUES DES CITOYENS.....</i>	<i>10</i>
ACTIVITE 2 : VULGARISER LES TECHNIQUES DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS ET LEUR TRANSFORMATION POSITIVE ENVERS LES ACTEURS POTENTIELS DONT LES JEUNES AFFILES AUX PARTIS POLITIQUES ET LES FEMMES LEADERS COMMUNAUTAIRES.....	12
ACTIVITÉ 2 : LA FORMATION EN COMMUNICATION NON VIOLENTE, ET DIALOGUE CONSTRUCTIF DANS LES PROVINCES DE BUJUMBURA, CIBITOKÉ, ET MUYINGA.....	15

CHAPITRE 3 : DE LA CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES	18
<i>ACTIVITE 1 : ORGANISATION DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES...</i>	18
CHAP IV : DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE SPDH.....	22
CONCLUSION	23
ANNEXE : RAPPORT FINANCIER.....	24

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE SPDH, EXERCICE 2020

(1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020)

0. INTRODUCTION

Au cours de l'année 2020, les activités du SPDH ont été réalisées en référence à leurs objectifs globaux. Dans le présent rapport, il s'agit de présenter succinctement les activités qui ont pu être réalisées suivant ses axes d'interventions à savoir :

- Contribuer à la promotion de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques
- Contribuer à la promotion de la citoyenneté active et responsable en matière du budget participatif fondé sur les droits socioéconomiques des citoyens
- Améliorer la qualité de vie des populations dans une perspective d'émancipation individuelle et collective.

Ces axes d'intervention constituent les objectifs principaux de l'organisation pour accomplir sa mission principale d'agir de façon coordonnée dans le but d'accompagner socialement et économiquement les vulnérables en vue de favoriser et promouvoir leur développement intégral ainsi que leur intégration effective dans la société.

Le présent rapport retrace en bref les activités réalisées dans chaque domaine au cours de la période du 1^{er} janvier - 31 décembre 2020.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'ORGANISATION

I. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

- Dénomination exacte de l'Organisation : « **Solidarité pour la Promotion des Droits de l'Homme** »
- Sigle en abrégé : SPDH
- Nom de la personne de contact : NGABIRANO Médiatrice
- Fonction : Directrice Exécutive
- Adresse du siège physique de l'organisation : *Bujumbura, Sis Boulevard de l'indépendance, Avenue Bututsi N°24, Immeuble Karo Hause, Commune Mukaza, Bujumbura-Mairie. Tél : +257 79 48 75 05, B.P 868 Bujumbura-BURUNDI*
- Adresse électronique : *E-mail : spdh_bdi@yahoo.fr, site web : www.spdh.org.*
- Adresse téléphonique : +257 79 329 548 (Mobile)
- Antennes de l'Organisation à l'intérieur du pays : Au niveau des provinces Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Muyinga et Bujumbura.
- Date de création : le 25 juin 2005
- Date d'agrément : O.M n° 530/1334 du 16 décembre 2008

II. PRESENTATION DE LA SPDH

1. CE QU'EST SPDH ?

L'Association « Solidarité pour la Promotion des Droits Humains, SPDH en sigle » est une association sans but lucratif régie par le droit burundais. Elle a été créée le 25 juin 2005 en province de Bujumbura et agréée officiellement le 16 Décembre 2008 par l'ordonnance ministérielle n° 530/1334 du 16 décembre 2008.

2. VISION

La vision de la SPDH est orientée vers la transformation positive de la société burundaise et cherche à contribuer à édifier « **Burundi, une société épanouie, suffisamment transformée et dont les citoyens jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, couronnée par un développement durable et intégral** ».

3. MISSION

Transformer le citoyen burundais à travers les actions visibles visant à un créer un environnement favorable où tout le monde se sent libre d'apporter sa pierre à l'édifice pour un Burundi réconcilié et développé.

4. OBJECTIFS

➤ Objectif Global

L'objectif global de l'association SPDH est : « **Contribuer au relèvement socioéconomique au service d'une société fondée sur la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques, d'ici cinq ans (2021-2025) ».**

➤ Objectifs Stratégiques

OS1 : Contribuer à la promotion de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques

OS2 : Contribuer à la promotion de la citoyenneté active et responsable en matière du budget participatif fondé sur les droits socioéconomiques des citoyens

OS3 : Améliorer la qualité de vie des populations dans une perspective d'émancipation individuelle et collective.

5. STRATEGIE D'INTERVENTION/APPROCHES DE LA SPDH

Les principales approches qui sont au centre de la mise en œuvre des actions de la SPDH sont les suivants :

- La mobilisation communautaire
- L'approche Communication pour le Changement de Comportement ;
- L'Approche Basée sur de petites Actions à résultats rapides ;

6. LES AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques d'intervention de la SPDH sont :

- Education aux Droits Humains ;
- Bonne Gouvernance ;
- Consolidation de la Paix et cohésion sociale

- Transformation des conflits.

IIe Partie : ACTIVITES REALISEES AU COURS DE CETTE ANNEE 2020

CHAPITRE I. DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS DANS UNE PERSPECTIVE D'EMANCIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

ACTIVITE 1 : LA FORMATION SUR L'ELABORATION, LA GESTION ET L'EVALUATION DES AGRS

Dans son programme de contribuer efficacement dans le développement du Burundi à travers le relèvement du pouvoir économiques des personnes à moindre ressources financières, la SPDH passe par l'octroi des moyens de mise en œuvre des activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités des acteurs économiques, le renforcement de la cohésion sociale par les mécanismes de transformation positive des conflits, l'éducation de la population et aux responsable politique les valeurs démocratiques et la tolérance politique.

C'est ainsi qu'en collaboration avec ses partenaires en l'occurrence la GIZ, la SPDH a organisé des formations sur l'élaboration, la gestion et le suivi évaluation des activités génératrices de revenus dans les provinces de Bujumbura, Bubanza, Cibitoke et Kayanza.

Les bénéficiaires directs de la formation sont des femmes rurales vulnérables et des personnes vivant avec handicap et elles sont de plusieurs catégories dont les instruits et non instruits, les femmes et les jeunes filles mais le dénominateur commun est leur vulnérabilité en matière socio-économique.



Cibitoke, ouverture de l'atelier de formation par le conseiller principal du Gouverneur



Le consultant du jour, lors de son exposé

Les formations sont introduites par l'explication de la notion d'Activité Génératrice de Revenus. Une AGR est « une action qui vise la réduction de la précarité des personnes en difficulté afin que ces dernières améliorent leur niveau de vie ». Le formateur est revenu sur le cadre de la formation, le projet en soit qui est financé par la GIZ et a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un « séminaire » comme les autres car les notions à apprendre sont d'une importance capitale en précisant qu'ils en auront besoin de ces notions dans la gestion de « leur » AGR.



La distribution du matériel de démarrage d'un salon de coiffure pour les bénéficiaires de la formation
En province de Bujumbura, la formation des femmes regroupées dans des groupements associatifs encadrés par la SPDH a été suivi par le démarrage d'une activité génératrice de revenus porté sur le choix des bénéficiaires en

l'occurrence le Restaurant. Elle est exécutée en Commune de Isare de la Province de Bujumbura.



Distribution du matériel de démarrage d'un Restaurant moderne à ISARE.



Les bénéficiaires qui ont reçu le matériel culinaire sont à l'œuvre.

CHAPITRE 2 : DE LA CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE EN MATIERE DES DROITS SOCIOECONOMIQUES DES CITOYENS

Dans le cadre de la mise en exécution de son programme Nyubahiriza « Respectez-moi » est mis en œuvre dans 3 provinces : Bujumbura Rural, Cibitoke et Muyinga par un consortium des 3 organisations (Oxfam, Impunity Watch et CARE), l'Association SPDH a organisé une formation de renforcement de capacités techniques sur le « Monitoring et les mécanismes de rapportage des incidents de paix et sécurité sur base des indicateurs d'alerte précoce, la tolérance politique durant la période électorale ».

Ces ateliers ont été organisés en deux temps. Au premier tour il était question de deux 12 assistants de terrains tandis que pour le deuxième tour, il s'agissait des points focaux collinaires membres des clubs de paix.

Les présentes séances de formation ont été respectivement organisées à Bujumbura au centre CEPRODILIC et à Muyinga. C'était au mois de Mai, juin et juillet 2020.

Ici, les grands points qui ont retenu l'attention des participants étaient :

1. Introduction générale
2. Quelques éléments de rappel des notions des droits humains et ses défenseurs
3. Instruments juridiques de protection des droits humains
4. Identifier et comprendre la nature des violations des droits de l'homme
5. Le travail de monitoring et établissement des faits
6. Principes directeurs du travail de monitoring
7. Les contacts à établir dans le travail de monitoring
8. Différentes méthodes d'établissement des faits
9. Documenter et rendre compte des allégations des violations des droits humains
10. Identification les phénomènes récurrents dans le rapportage ;
11. Esquisse d'un rapport sur les violations des droits humains

12. Comment se protègent les moniteurs/défenseurs des droits humains ?

13. Comment gérer les différents conflits des communautés à travers l'aspect médiation?

Une question qui a été soulevée par tous les participants qu'il soit de Cibitoke, Bujumbura et Musinga et qui constitue la grande catégorie des cas de violations des droits humains/ Conflits fréquents c'est le problème lié aux conflits fonciers. Problème d'indemnisation lorsque les pouvoirs publics veulent exproprier un citoyen dans sa propriété pour cause d'utilité publique. Une évidence, tous ont fait montre que l'ignorance des droits de la part des titulaires de droits est un cas manifeste dans plusieurs localités. Malheureusement, ne sachant pas sur quel saint se vouer, les citoyens préfèrent s'accommoder à la situation.

À la fin de la formation, trois grands résultant se sont ressortis de l'activité du moins selon les témoignages des participants :

1. Au total 100 personnes composés des assistant de terrain ainsi que les moniteurs des cas de violation de droits humains sont renforcés en capacités dans le domaine de monitoring des droits de l'homme, la protection des acteurs et le rapportage des incidents en rapport avec la paix et la sécurité en période pré-électorale, électorale et post-électorale. Ils ont compris le rôle des uns des autres et sont en mesure actuellement de mener des choix judicieux surtout dans le parcours de la politique;
2. Tous les 100 participants ont une compréhension commune de ce que ces « abus », « violation des droits humains » surtout qu'auparavant ils avaient tous des confusions y relatives;
3. Les mécanismes de rapportage qui rassurent toutes les parties prenantes et qui lèvent des confusions ont été mis en place

ACTIVITE 2 : VULGARISER LES TECHNIQUES DE RÉOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS ET LEUR TRANSFORMATION POSITIVE ENVERS LES ACTEURS POTENTIELS DONT LES JEUNES AFFILIÉS AUX PARTIS POLITIQUES ET LES FEMMES LEADERS COMMUNAUTAIRES

Le projet a eu lieu au mois de Mai 2020. Comme tout nouveau projet, les premières activités ont consisté aux descentes sur terrains dans les provinces constituant sa zone de mise en œuvre à savoir Bubanza, Cibitoke, Bujumbura, Kayanza et Muyinga. L'objectif de ses descentes consistait à expliquer le projet, ses objectifs, les stratégies de mise en œuvre et les résultats attendus aux différents partenaires comme :

- L'Administration à la base ; celle communale et provinciale
- Les juridictions du niveau communal et provincial,
- Les corps de police ;
- Les leaders communautaires,
- Les structures décentralisées de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)
- Les ONGs et Organisations communautaires de cette zone d'action
- Les bénéficiaires directs tels que les jeunes affiliés aux partis politiques

La SPDH travaille depuis longtemps avec les structures gouvernementales et elle entretient de très bonnes relations avec ces dernières en l'occurrence les ministères de tutelle tel que le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture, le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre.

Pour atteindre l'objectif du projet, il a fallu mettre en place un dispositif d'outil suffisant en l'occurrence les livrets contenant des techniques et mécanismes de transformation positive des conflits qui sont à distribuer aux participants.



Vu des participants lors de la distribution des bouquins

Ces bouquets sont élaborés grâce à la compilation de divers outils et techniques utilisés dans la résolution des conflits au Burundi et dans le monde. Le travail consiste à faire adapter ces outils au contexte burundais en tenant compte de plusieurs aspects comme la culture, les mœurs, l'histoire, le contexte post conflit socio ethnique, le niveau d'appréhension de la démocratie et de la justice transitionnelle, ...

Ayant constaté antérieurement que les matières dispensées lors des ateliers de formation sont souvent oubliées ou mal comprises, ces livrets constituent une « bibliothèque » où les gestionnaires des conflits peuvent se ressourcer afin de redynamiser leurs compétences.

Dans la même logique, en collaboration avec les structures provinciales de la CNIDH au Burundi, la SPDH a organisé des ateliers-formation à l'endroit des acteurs de gestion des manifestations publiques sur le thème « **Compréhension du cadre juridique régissant l'organisation des manifestations publiques au Burundi, en tant que mode d'expression citoyenne** ».

Ce thème est choisi suivant le contexte électoral qu'a vécu le Burundi depuis le mois de Mai 2020 lors des élections présidentielles et législatives, jusqu'en Août lors de l'élection des responsables collinaires. La période pré-électorale, celle électorale et post-électorale sont souvent émaillées des manifestations publiques de la mouvance ou de l'opposition et des manifestations peuvent dégénérer en violence à cause, soit de la mauvaise organisation, soit du mauvais comportement des manifestants et /ou surtout des administratifs et organes sécuritaires qui s'y prennent mal.

L'atelier a vu la participation des catégories suivantes :

- Les jeunes affiliés aux partis politiques les plus actifs et les plus visibles sur terrain,
- Les représentants de l'Appareil judiciaire
- Les Officiers de la police, surtout ceux de la section « Protection Civile »
- Les leaders communautaires et
- Les Représentants des organisations de la Société Civile et des Syndicats.

La formation s'est articulée sur plusieurs thématiques comme :

- ✓ La loi sur les manifestations publiques en ces articles 3, 4, 5, 6 et 11
- ✓ La loi sur le fonctionnement des partis politiques ;
- ✓ Les libertés d'opinion et d'expression ;
- ✓ Les formes d'expression ;

ACTIVITÉ 2 : LA FORMATION EN COMMUNICATION NON VIOLENTE, ET DIALOGUE CONSTRUCTIF DANS LES PROVINCES DE BUJUMBURA, CIBITOKÉ, ET MUYINGA

Dans le cadre de la mise en exécution de son programme Nyubahiriza « Respectez-moi » est mis en œuvre dans 3 provinces : Bujumbura Rural, Cibitoke et Muyinga, l'Association SPDH vient de procéder à la formation sur le renforcement de capacités techniques sur les thèmes suivant:

- ✓ Tolérance politique,
- ✓ Liberté d'opinion et d'association
- ✓ Renforcement de la cohésion sociale

C'est une sensibilisation sur le cadre juridique des élections et des droits de l'homme en cette période des élections. C'est une activité qui a rassemblé au moins 140 jeunes politiciens en herbe (50% jeunes, 50% femmes), et 30 professionnels clés des médias en communication non violente, et dialogue constructif dans les 3 provinces d'intervention du programme NYUBAHIRIZA dont Bujumbura, Cibitoke et Muyinga.

L'objectif global de cette activité est de renforcer les capacités des participants en matière de communication non violente et dialogue constructif.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la connaissance et la compréhension sur le concept de tolérance politique.
- Sensibiliser les participants sur le concept de renforcement de la cohésion sociale.

Les grands points qui ont retenu l'attention des participants sont les suivants :

- 1) Introduction
- 2) De la liberté d'expression/opinion et de ses limites ?
- 3) Les formes de la liberté d'expression
- 4) Manifestations publiques
- 5) Planification d'une manifestation, d'une marche ou d'un rassemblement

Les participants ont clôturé la formation étant en mesure de :

- ✚ Définir et mettre en pratique les principes de base qui favorisent un environnement de tolérance politique.
- ✚ Prendre la responsabilité d'être beaux ambassadeurs de la paix et de la cohésion sociale dans leurs communautés.
- ✚ Définir et mettre en pratique les principes de liberté d'opinion et d'association ainsi que de ses limites dans leur exercice ;
- ✚ Mieux comprendre le cadre juridique des élections et des droits de l'homme dans le contexte du Burundi.
- ✚ Suivre la démarche appropriée pour obtenir les autorisations nécessaires avant l'organisation de toute manifestation publique
- ✚ Comprendre le cadre juridique burundais et les conventions régionales et internationales en matière d'organisation des manifestations publiques dans la voie publique

CHAPITRE 3 : DE LA CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES

ACTIVITE 1 : ORGANISATION DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Concernant les activités sportives qui ont été initiées dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et la promotion des droits humains en général et des femmes et de personnes vivant avec handicap en particulier, des rencontres sportives constituées par des matchs de football ont été organisées et exécutées et les images ci-dessous en sont l'illustration :



Match opposant l' équipe de Kayanza et Matongo, le 04 Février 2020 à Kayanza

Le match accompagné par des chants et manifestation culturelles a été réalisé en date du 04 Février 2020. Cet évènement a été organisé au moment des pluies trop abondantes mais ça n'a pas empêché que l'activité puisse avoir lieu. Cette activité a été rehaussée par la présence d'un représentant de l'administrateur de la commune Kayanza. Dans son allocution d'ouverture, il a remercié la SPDH pour ses activités visibles sur terrain avec un impact indiscutable. Dans les quatre provinces à savoir Bujumbura, Bubanza, Cibitoke sans oublier Kayanza, cette activité a vu la participation et le soutien de l'administration à tous les niveaux. Dans leurs discours les administratifs ont exhorté la population à maintenir la paix et a rappelé que les activités sportives constituent un canal de réconciliation et de consolidation de la paix.

Les Représentants de la SPDH ont présenté leurs réalisations dans le cadre de la cohésion sociale dans les provinces d'intervention et ont parlé en bref des activités qui seront réalisées dans le cadre du dit projet dans les zones d'intervention.

Avant le match, lors de la mi-temps et à la fin du match, des groupes d'animation culturelle ont présenté des sketches, des chansons, des poèmes et les thèmes du jour étaient toujours orientés vers la cohésion sociale, la réconciliation, le respect des droits humains et le soutien aux personnes vivant avec handicap. Dans leurs slogans elles exprimaient leur satisfaction par rapport aux activités sportives. Elles ont témoigné leur satisfaction en dansant et en chantant pour avoir vu et participé au jeu qui au paravent était réservé aux hommes. Leur allégresse se manifestait par la joie et les danses.



Les équipes de Isale et Mutimbuzi avant le Match à Isale le 11 Février 2020



Les équipes de Buganda et Rugombo après le match

A la fin de ces activités sportives et culturelles, des messages de sensibilisation ont été transmis aux membres des équipes, aux supporters et au public venus en masse pour assister à ce match exceptionnel.

Les participants au match avaient, de leur côté aussi, prévus des messages à transmettre au public afin que ce dernier soit sensible à la non-discrimination des personnes vivant avec handicap comme le montre l'image suivante.



Exhibition de leurs souhaits

Des messages en langue nationale où on peut lire (traduction) :

- Vivre avec un handicap ne devrait pas nous condamner à rester caché chez soi,
- La discrimination est la source du sous-développement,
- Finalement, moi aussi, malgré mon handicap, je suis capable,
- Les vulnérables ne sont pas seulement ceux vivant avec handicap,

Cette activité sportive a vu la participation de 160 femmes dans les quatre provinces d'intervention à raison de 40 femmes par province en provenance de deux communes qui par conséquent livraient un match les opposant. Ces équipes étaient déplacées depuis leurs localités d'origine jusqu'au lieu où le match se passait.

Après le match suivait une réception de rafraîchissement pour ces femmes joueuses rehaussée par les messages de la SPDH qui étaient appuyés par le message de l'administration provinciale en présence. A Kayanza on était avec le conseiller de l'administrateur de la commune Kayanza, à Bujumbura on était avec l'administrateur de la commune Isale où se déroulait le match à Bubanza, on était avec le conseiller principal du gouverneur et à Cibitoke on était avec le conseiller principal du gouverneur. La fin de l'activité dans chaque province se clôturait par la remise des bénéficiaires dans leurs localités respectives.

CHAP IV : DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE SPDH

Au niveau institutionnel, SPDH a réalisé un certain nombre d'activités qui rendent l'organisation plus solide et crédible :

L'année 2020, SPDH a continué à mettre en place les outils de gestion de l'organisation telle que :

- ✓ Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI),
- ✓ Le Manuel de Procédures administrative, financière et comptable,
- ✓ La stratégie genre,
- ✓ La stratégie de la communication

Au niveau des membres, SPDH a mis en place les points focaux dans différentes provinces du pays dont Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Muyinga et Bujumbura.

SPDH a débuté avec 10 membres mais actuellement elle dispose de 62 membres effectifs dont 37 femmes et 25 hommes

SPDH dispose de quelques partenaires techniques et financiers dont :

GIZ, SEZ, OXFAM

CONCLUSION

SPDH a pu réaliser les activités à un niveau très satisfaisant. Elle a développé ses activités qui sont inscrites dans les lignes de ses objectifs globaux à savoir la promotion de l'action sociale des personnes dont la vulnérabilité se fait sentir, la contribution à la promotion socioéconomique et enfin la contribution à la protection des droits de l'homme.

Les activités se sont bien déroulées des fois en partenariat effective avec les services de l'administration ainsi avec d'autres responsables administratifs chacun en ce qui le concerne, la participation des administratifs dans nos activités, la sollicitation à participer dans les activités organisées par l'administration au niveau central et local, etc.

En tenant compte du contexte politico social qui a caractérisé l'année, SPDH se réjouit toujours des progrès réalisés par rapport à ses objectifs.

ANNEXES

Rapport financier

Etat des ressources et dépenses pour l'exercice clôturé 30 octobre 2020

Recettes	2019
	FBU
Solde d'ouverture	878 542
Financement	97 531 500
Remboursement	(872 303)
Total des recettes	97 537 739
<hr/> <hr/>	
Dépenses	
Equipement	4 400 000
Salaires	22 400 000
Fonctionnement	12 930 500
Formation	9 632 000
Débat	4 532 000
Suivi et évaluation	760 000
AGR	28 119 500
Jeux/Match de football	6 720 000
Frais de déplacement et de mission	6 688 000
Autres coûts directs	124 700
Total des dépenses	96 306 200
<hr/> <hr/>	
Solde de clôture	1 231 539
<hr/> <hr/>	

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturé au 30 octobre 2020

Solde d'ouverture	2019
	FBU
Solde d'ouverture	6 239
	<hr/>
Financement	2019
	FBU
GIZ	97 531 500
Total	97 537 739
	<hr/> <hr/>